



DEMANDE DE TITRE D'IDENTITE Passeport et/ou Carte Nationale d'Identité

INFORMATIONS GENERALES




- La durée de validité d'un passeport est de 10 ans pour les majeurs et de 5 ans pour les mineurs.
- La durée de validité de la Carte Nationale d'Identité est de 10 ans
- La Mairie agit sous l'autorité des services de l'Etat. Ces derniers peuvent demander des pièces complémentaires afin d'effectuer les vérifications qu'ils jugeraient nécessaires.
- Les informations communiquées sur les délais n'ont qu'une valeur indicative.

DEPOT DU DOSSIER

- Le dépôt du dossier se fait uniquement **sur rendez-vous**. Tout retard entraînera l'annulation du rendez-vous.
- Le demandeur doit être présent lors du dépôt de la demande. Le mineur est obligatoirement présent et accompagné par une personne exerçant l'autorité parentale.
- Seuls les originaux des pièces demandées seront acceptés. Tout document manquant entraînera le rejet immédiat du dépôt du dossier.
- En cas de complément demandé et pour valider la demande de passeport, vous avez trois mois pour fournir les éléments. Passé ce délai et pour des raisons de sécurité, la demande sera annulée et le dossier automatiquement détruit.
- **Simple et rapide**, l'utilisation de la pré-demande en ligne est recommandée, **en vous créant un compte ANTS** : <https://passeport.ants.gouv.fr/demarches-en-ligne>.

Pour des raisons de sécurité, tout passeport non retiré par son titulaire dans un délai de 3 mois à compter de la date de réception du titre sera automatiquement détruit.

Prendre un rendez-vous

	https://www.noumea.nc/rendez-vous
	27 31 15 Du lundi au vendredi de 07h30 à 16h00 (il est obligatoire d'avoir une adresse mail pour prendre rdv par téléphone)
	Hôtel de Ville 16 rue du général Mangin Du lundi au vendredi à l'ouverture (7h30)

DOCUMENTS À FOURNIR

(Aucun documents dématérialisé ne sera accepté)

<p>Vous possédez un passeport et/ou une carte d'identité</p> <p>Le passeport</p> <p>La carte d'identité</p> <p><i>En cas de renouvellement, et si vous le possédez, vous devrez <u>impérativement</u> fournir l'ancien titre</i></p>	<p>Vous ne possédez aucun titre ou un titre périmé depuis plus de 5 ans</p> <p>La copie intégrale de son acte de naissance datée de moins de 3 mois</p> <p>sauf si la commune de naissance a dématérialisé son état civil : https://ants.gouv.fr/Les-solutions/COMEDDEC/Villes-adherentes-a-la-dematerialisation</p> <p>Si besoin un justificatif de nationalité</p>
<p>En cas de perte La déclaration de perte sera complété le jour du dépôt ou en pré-déclaration en ligne</p> <p>En cas de vol La déclaration de vol correspondante</p>	
Les noms, prénoms, dates et lieux de naissance des parents du demandeur seront à mentionner	
<p>1 Photographie d'identité Récente (datant de moins de 6 mois et non utilisée préalablement) aux normes en vigueur, de format 3,5 cm x 4,5 cm, en couleur, sur fond bleu clair ou gris clair, visage de face, centré, tête nue (pas de chouchou, serre-tête ou élastique apparent), oreilles dégagées, bouche fermée, sans sourire, le regard droit, les cheveux dans le cadre, sans lunettes, cou visible, pas d'épaules nues, pas de vêtements militaires. Photographie non scannée, non numérisée, non pliée, non marquée et non trouée.</p>	
<p>Justificatif de domicile Daté de moins de 3 mois, avec indication d'une adresse physique complète (boîte postale non acceptée) Exemples : quittance de loyer, facture d'eau, d'électricité, de téléphone, internet, dernier avis d'imposition ...</p> <p><i>Si hébergé par un tiers : Justificatif de domicile au nom de l'hébergeant + attestation sur l'honneur de l'hébergeant + copie de la pièce d'identité de l'hébergeant (!\ la signature sur l'attestation et la pièce d'identité doivent être identiques).</i></p> <p><i>Si logement dans un squat : Facture au nom de l'association gérant le squat + attestation signée du Président de celle-ci + copie de sa pièce d'identité.</i></p> <p><i>Si logement sur un bateau : attestation de la capitainerie du port au nom du demandeur ou attestation de propriété ou de location permanente de l'emplacement du bateau</i></p>	
<p>Pour les mineurs, la pièce d'identité du représentant légal présent</p> <p><u>En cas de jugement</u> : l'original du document.</p> <p><u>En cas de garde alternée</u> : justificatif de domicile + copie de la pièce d'identité de l'autre parent (+ en cas d'absence de jugement, attestation à l'amiable signée des 2 parents).</p>	
<p><u>Uniquement pour le passeport</u></p> <p>1 Timbre fiscal</p> <p>Moins de 15 ans : Gratuit (pas de timbre)</p> <p>De 15 ans à 17 ans : 1 500 FCFP A partir de 18 ans : 3 000 FCFP</p>	
<p>En cas d'utilisation d'un nom d'usage, tout justificatif permettant son utilisation Exemples : acte de mariage, jugement ...</p> <p><u>Pour les mineurs</u> : attestation spécifiant le nom d'usage et l'accord des 2 parents + copie de la pièce d'identité de l'autre parent.</p>	